

# ARRETE MUNICIPAL N° AC2023.065

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Parking Route des Chapelles**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise Kaena – Parc d'Activités Eureka – 38660 Saint-Vincent de Mercuze relative à des essais géotechniques.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier la circulation et le Stationnement **sur le parking de la boulangerie route des Chapelles, seront interdits du 24/04/2023 au 05/05/2023.**

### Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux qui se chargera de la mise en place de panneaux réglementaires.

### Article 3 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### Article 4 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur ([m.besnard@kaena.fr](mailto:m.besnard@kaena.fr))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A Saint-Jorioz  
Le 19/04/2023

Le Maire  
Michel BEAL

  
Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL

